



**PROCES VERBAL  
Du Conseil municipal  
Du 26 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai, à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de Biviers, sous la Présidence de Monsieur René GAUTHERON, Maire.

Etaient présents : René GAUTHERON, Evelyne PARRENS, Olivier BUSSIER, Laurence DRUON, Bernard BEAUME, Anny BOUVIER, Thierry FEROTIN, Sylvie ALLEGRE, Carine MIRALLIE, Olivier MARTIN, Franck MILLEVILLE, Sandrine DORE, Aude DE VIGNEMONT, Bernard FORAY, Fabrice ROUSSET, Nathalie DE CARVALHO et Claude REBOTIER.

Absents excusés : Pierre MATTERS DORF et Lucien VULLIERME.

Pouvoirs : (2) Pierre MATTERS DORF à Evelyne PARRENS et Lucien VULLIERME à René GAUTHERON.

Secrétaire de séance : Evelyne PARRENS.

Date de convocation : 19 mai 2014.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2014,
2. Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal,
3. Mandat 2014-2020 – Envoi des convocations des conseils municipaux par voie dématérialisée,
4. Mandat 2014-2020 – Commission communale des impôts directs (CCID),
5. Voirie réseaux – Aménagement du chemin de la Moidieu (tranche 1) – Marché de travaux – Avenant n°1,
6. Liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2015 – Tirage au sort,
7. Questions diverses.

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 AVRIL 2014**

Monsieur le Maire présente à la demande de Madame Nathalie De Carvalho et Messieurs Fabrice Rousset et Bernard Foray les montants nets des indemnités des élus :

43 % : 1 334,83 €,

12 % : 408,09 €,

6 % : 204,05 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 24 avril 2014.

**2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : René Gautheron, maire.*

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs :

1. Tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal :
  - Suite à la mise en place d'un service d'accueil périscolaire le midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis, Monsieur le Maire a fixé le tarif de l'accueil périscolaire de midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : 1,25 €, s'alignant sur le tarif pratiqué le mercredi midi depuis la rentrée.

*Arrêté n°2014-043*

- Après plusieurs années de fonctionnement et après avoir analysé les tarifs pratiqués par les communes avoisinantes, en concertation avec l'adjointe en charge du secteur, Monsieur le Maire a décidé d'augmenter le tarif des stages :
  - Stage sans hébergement, tarif aligné sur le tarif journée :
    - Biviérois : de 17 à 20 € / jour
    - Extérieurs : de 22 à 30 €/jour
  - Séjour avec hébergement :
    - Biviérois : de 28 à 30 € / jour
    - Extérieurs : de 40 à 45 € / jour

*Arrêté n°2014-045*

2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
  - Règlement des dépenses d'énergies : Contrats anciens – Fournisseurs : GDF et EDF.  
Montants :
    - 1 742,73 €, le 11 avril 2014,
    - 1 401,30 €, le 13 mai 2014.
  - Règlement des dépenses de fournitures des repas du service périscolaire : Contrat ancien – Fournisseur : Guillaud traiteur.  
Montants : 6 047,34 €, le 13 mai 2014.
  - Règlement des dépenses de fournitures de tickets restaurant : Contrat ancien – Fournisseur : Chèque déjeuner.  
Montants : 7 500,00 €, le 11 avril 2014.
  - Règlement des subventions votées aux associations, le 24 avril dernier.  
Montant : 32 051,00 €, le 6 mai 2014.
  - Règlement de la maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un chemin piéton entre le chemin du Levet et le chemin du Bœuf : Marché à bons de commande ancien – Prestataire : Alp'études.  
Montant : 1 345,25 €, le 12 mai 2014.
  - Règlement du prix d'acquisition des parcelles AC 170 et 171 appartenant à l'OVE : Exécution d'une décision de justice.  
Montant : 90 730,00 €, le 12 mai 2014.

Monsieur le Maire précise que le juge de l'expropriation a fixé le prix des terrains.

Le paiement du prix devrait permettre à la commune de prendre possession du terrain dès le 13 juin prochain.

Le propriétaire des terrains a déposé un recours contre les arrêtés du Préfet, aussi la question du démarrage des travaux sera posée lors d'une prochaine séance aux conseillers municipaux.

Bernard Foray demande la superficie des terrains et s'interroge sur le caractère suspensif ou non du recours.

René Gautheron précise que le recours n'est pas suspensif et que les terrains ont une superficie d'environ 18 000 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, il informe le Conseil municipal que l'OVE a installé des grosses pierres pour empêcher l'accès au parking situé en face du chemin des écoles et dénoncé la convention d'occupation de cette parcelle. Un courrier leur a été transmis pour leur demander de revenir sur leur décision et solliciter une rencontre afin de discuter de la place que pourrait prendre leur projet dans un futur PLU.

- Règlement d'un acompte des travaux d'aménagement du chemin de la Moidieu : Marché de travaux ancien – Prestataire : Eurovia / STPG.  
Montant : 18 506,57 €, le 12 mai 2014.
3. Droits de préemption :
    - Décision de rejet : Déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître MOLLET, notaire, concernant une propriété cadastrée AI 104, 175, chemin du Parc de Serviantin.
    - Décision de rejet : Déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître JULLIARD, notaire, concernant une propriété cadastrée AA 84 et 244, 573, chemin des Arriots.

- Décision de rejet : Déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître KRAMPAC, notaire, concernant une propriété cadastrée AD 112 et 113, 1991, route de Meylan.
- Décision de rejet : Déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître SAUQUET, notaire, concernant une propriété cadastrée AD 83 et 84, 10, domaine des Plantées.
- Décision de rejet : Déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître REBERT, notaire, concernant une propriété cadastrée AH 325 et 330, 584, chemin du Levet.

Claude Rebotier demande si certaines de ces propriétés peuvent être transformées en logements sociaux.

René Gautheron explique que compte tenu des prix de vente, la commune ne peut pas supporter une telle charge.

4. Actions en justice ou défense la commune dans les actions intentées contre elle :

- Défense des intérêts de la commune : Requête en annulation contre l'arrêté préfectoral de cessibilité n°2013269-0030  
*Arrêté du Maire n°2014-041*
- Défense des intérêts de la commune : Requête en annulation contre l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique n°2013269-0022  
*Arrêté du Maire n°2014-042*

5. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :

- Requête en annulation contre l'arrêté préfectoral de cessibilité n°2013269-0030 et l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique n°2013269-0022.  
Avocat : M° Fessler – Montant : 3 000,00 €

### **3. MANDAT 2014-2020 – ENVOI DES CONVOCATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX PAR VOIE DEMATERIALISEE**

#### **DELIBERATION N°01/03**

*Rapporteur : René Gautheron, maire.*

Monsieur le Maire rappelle que le Code général des collectivités locales, et notamment son article L2121-10 permet aux conseillers municipaux de demander l'envoi des convocations aux séances publiques des Conseils municipaux par voie dématérialisée à l'adresse de leur choix.

Compte tenu de l'intérêt d'une telle démarche, environnement, efficacité, il propose aux conseillers d'adresser les convocations par mail, avec accusé de réception à tous les conseillers. En cas de dysfonctionnement informatique, il propose que les convocations soient envoyées par voie postale à tous les conseillers municipaux à leur adresse personnelle ou à l'adresse de leur choix s'ils en ont fait la demande au préalable par écrit.

Il précise qu'en fonction de l'importance de l'ordre du jour, les convocations pourront être envoyées par voie dématérialisée et par voie papier, distribuée par le policier municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- décide que toutes les convocations aux différents Conseils municipaux seront adressées par mail, avec accusé de réception, à tous les conseillers municipaux,
- dit qu'en cas de dysfonctionnement informatique, elles seront envoyées par voie postale à tous les conseillers municipaux à leur adresse personnelle ou à l'adresse de leur choix s'ils en ont fait la demande au préalable par écrit.

### **4. MANDAT 2014-2020 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

#### **DELIBERATION N°02/03**

*Rapporteur : René Gautheron, maire.*

Conformément à l'article L1650 du code général des impôts, le Maire est de plein droit le Président de la Commission communale des impôts directs (CCID). Les huit autres membres sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le

Conseil municipal, en nombre double, remplissant les conditions d'éligibilité précisées dans l'article ci-dessus énoncé.

La désignation des commissaires ainsi que de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées aux taxes locales soient équitablement représentées.

Monsieur le Maire précise que la CCID est mise en place pour la durée du mandat. La commission est animée par le géomètre du cadastre et se réunit une fois par an, en principe en janvier.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la liste exhaustive suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Loïc BENTEGAT	Bernard BEAUME
Olivier BUSSIER	Jean-Claude BECQUAERT
Robert GUYON	Pierre BEDAGUE
Yves LATTE	Gérard COGNET
Arnaud LE GOUIS	Sandrine DORE
Gilbert LUQUET	Laurence DRUON
Pierre MATTERSODORF	Patrick GELIOT
Janig MOURO	Gilbert GONCALVES
Bernard RASCLARD (Saint-Ismier)	Brigitte GORSSE
Claude REBOTIER	Nicolas LAUBRY
Bernard RIEU	Franck MILLEVILLE
Fabrice ROUSSET	Evelyne PARRENS
Georges TABOURET (Montbonnot)	Geneviève PICHOT DUCLOS
Dominique VIDAL	Etienne ROUAST
Lucien VULLIERME	Claude SENECHAL
Christian WAUQUIEZ	Jean-Pierre TISSERANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, propose la liste des commissaires ci-dessus présentée.

## **5. VOIRIE RESEAUX – AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA MOIDIEU (TRANCHE 1) – MARCHÉ DE TRAVAUX – AVENANT N°1**

### **DELIBERATION N°03/03**

*Rapporteur : René Gautheron, Maire.*

Dans le cadre de la procédure adaptée du marché de travaux pour l'aménagement de surface du chemin de la Moidieu et de la route de Meylan, par délibération en date du 9 septembre 2013, le Conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Eurovia / STPG.

Des modifications nécessaires ont été apportées au projet initial : non récupération du bois en parcelle privée à la demande du propriétaire, abattage d'arbre, prolongement de l'enrochement et démolition du portail. Ces modifications entraînent un avenant au marché initial.

Montant initial du marché : 428 940,57 € HT.

- Tranche ferme : 243 846,25 € HT,
- Tranche conditionnelle : 185 094,32 € HT.

Plus-value résultant des modifications des travaux : 5 362,50 € HT.

Nouveau montant : 434 303,07 € HT.

Par ailleurs, un délai complémentaire de 2 semaines est accordé à l'entreprise.

Le nouveau délai du marché est de 7 mois et 2 semaines.

Monsieur le Maire précise que les travaux se déroulent bien, ERDF devrait ôter les derniers poteaux sur ce chemin cette semaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de travaux ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014.

## **5. LISTE PREPARATOIRE DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2015 – TIRAGE AU SORT**

*Rapporteur : René Gautheron, Maire.*

Comme chaque année, le Conseil municipal doit procéder au tirage au sort des jurés d'assises, parmi les électeurs de la commune :

- RACHAIL Daouya née BOUGUERRA,
- RODRIGUEZ ALANIS Joël,
- KERSEKENS Marie Pierre née LATUY,
- GED Sylvie née GROSLEZIAT,
- BONNET Christian Edgar,
- ARTIGUEBIEILLE Marie Josèphe née BOUILLOT.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### QUESTIONS ORALES

Questions posées par Madame Nathalie De Carvalho et Messieurs Bernard Foray et Fabrice Rousset.

*« Quand seront créées les commissions permanentes habituelles ou nouvelles et notamment la commission urbanisme ?*

*Combien envisagez-vous de commissions permanentes ou extra-municipales et quelles seront leurs intitulés ou « domaines de compétences » ?*

*Quels sont les conseillers municipaux autres que les adjoints et les deux conseillers municipaux délégués qui se sont vus confier des missions ponctuelles ou permanentes et lesquelles ?*

*Pouvez-vous nous faire un rapide compte-rendu de la première réunion des différents syndicats intercommunaux où se sont rendus les représentants de Biviers ? Quel rôle ou responsabilité a-t-il alloué à la suite, aux représentants de notre commune dans les différents syndicats ? »*

Concernant les commissions, comme il l'a indiqué en avril dernier, Monsieur le Maire rappelle que la création de commissions n'est pas une obligation. Au cours de ses précédents mandats d'élus, il a constaté que de nombreuses commissions, créées en début de mandat, ne fonctionnent pas au final.

Aussi, Monsieur le Maire se garde-t-il encore un temps d'observation afin de créer des commissions thématiques qui fonctionneront.

Pour autant, les élus de l'opposition sont sollicités pour participer aux groupes de travail (ex. Mme De Carvalho est membre du comité consultatif, Mme Rebotier du groupe de travail sur les transports).

Concernant la commission urbanisme et le futur Plan Local d'Urbanisme, il s'agit dans un premier temps de préparer un cahier des charges, lancer un appel d'offres et retenir un bureau d'études.

Concernant les conseillers municipaux et leurs fonctions, Monsieur le Maire explique que les conseillers municipaux travaillent sans missions dédiées ou spécifiques.

Fabrice Rousset explique avoir entendu Thierry Ferotin se présenter conseiller municipal en charge des affaires sportives lors de la réunion du personnel. Pour cette raison, il souhaiterait connaître les missions de chaque élu.

Monsieur le Maire lui explique que Thierry Ferotin assiste Laurence Druon, adjointe aux sports dans ses missions.

Il déplore que la communication entre élus se fasse par le biais de questions orales, questions qui par ailleurs s'apparentent à un interrogatoire, un simple appel téléphonique aurait été suffisant.

Concernant les syndicats, Monsieur le Maire propose qu'un tableau comportant les délégués syndicaux, leurs fonctions et les commissions soit envoyé aux élus de l'opposition.

Par ailleurs, les comptes rendus seront envoyés à l'ensemble des élus du Conseil municipal.

Concernant la Communauté de communes, les conseils communautaires sont consultables sur le site du Grésivaudan.

La Communauté de communes a ouvert 15 commissions :

- Agriculture et forêt,
- Aménagement de l'espace et foncier,
- Culture,
- Déchets ménagers,
- Economie,
- Gens du voyage,
- Habitat et logement,
- Insertion emploi,
- Jeunesse et prévention,
- Numérique et haut débit,
- Personnes âgées,
- Petite enfance,
- Sports,
- Tourisme,
- Transports et déplacements.

Ces commissions sont ouvertes en priorité aux conseillers communautaires, mais les conseillers municipaux intéressés peuvent également être retenus.

#### MOTION SUR LA MODIFICATION DU TRACE DE LA 6020

Monsieur le Maire explique qu'au cours du précédent mandat, le Conseil municipal de Biviers a déjà dû exprimer son mécontentement concernant la modification du tracé de la 6020.

Les motions établies par les communes du secteur avaient permis à l'époque, d'inciter le Conseil général à retarder la mise en œuvre de cette modification afin d'engager une concertation à l'échelle du territoire.

*Rapporteur : Claude Rebotier, conseillère municipale.*

Des réflexions menées depuis plusieurs mois par le CG de l'Isère, gestionnaire et responsable de la ligne 6020, sur une possible évolution de son tracé l'ont conduit à proposer en 2012-2013 d'arrêter la ligne du 6020 à la place de Verdun.

Le 16 juillet 2013, suite à une très forte opposition des municipalités du canton de St-Ismier, de la communauté de communes et d'associations diverses, le vice-président chargé des transports accepte que la décision soit reportée « pour permettre une meilleure concertation des acteurs concernés ».

Le 15 mai 2014

- Mme Lucile Ferradou, conseillère générale, informe les représentants des communes du canton de St-Ismier de la décision imminente de terminer la ligne 6020 place de Verdun, en supprimant quatre arrêts : Hôtel de ville, Chavant, Victor Hugo, Mazet et les gares ferroviaire et routière dès septembre 2014.
- Raisons avancées par le Conseil général : économies substantielles (420.000 euros) et diminution des entrées de bus dans la ville.
- Devant l'absence de toute concertation précédant cette décision, les participants à cette réunion décident de provoquer une conférence de presse le 22 mai à la mairie de St-Nazaire, afin que les élus du canton exposent publiquement les raisons de leur opposition à ce projet.

1) La commune de Biviers est reliée à Grenoble par la 6020. Les utilisateurs de cette ligne (182 de Montbonnot et Biviers, dont 40% seraient directement touchés par cette suppression) sont surtout :

- des habitants qui se rendent en centre-ville, aux gares routière et ferroviaire, à l'hôpital Sud et malgré des difficultés de liaison qui sont déjà à améliorer, le CHU, de Grenoble.
- des scolaires rejoignant divers collèges, lycées (Champollion, Argouges, Louise Michel, Vaucauson, Cité internationale), écoles de commerce.
- des élèves du lycée horticole de St-Ismier, des adultes en Formation Professionnelle Agricole, pour aller et venir de la gare.
- des personnes actives se rendant sur leur lieu de travail.

2) Supprimer quatre arrêts de la 6020 (les plus fréquentés avec le lycée du Grésivaudan) serait très dissuasif pour les usagers :

- obligation de prendre une correspondance ce qui augmenterait le temps de trajet pour tous et les réelles difficultés pour les personnes portant des bagages, ou âgées, ou handicapées.
  - difficultés de liaison avec le tram B, C (300 à 500 m. à pied) et avec la future ligne E.
  - coût exorbitant du trajet (tarif deux zones Transisère+tickets de tram).
- 3) Ignorer le rôle majeur de la 6020, ligne qui transporte la moitié des 120.00 déplacements quotidiens du **Grésivaudan**, dans les échanges entre le Grésivaudan et l'agglomération grenobloise et au-delà, dégraderait fortement les communications entre ces deux pôles d'attraction.
- 4) Aller à l'encontre de la politique affichée du CG de l'Isère qui défend toutes les activités en faveur du développement durable et des économies d'énergie est en totale contradiction avec les préconisations du SCOT, du PDU de l'Agglomération grenobloise et du PDU en cours de réalisation de la CCPG.
- 5) Refuser d'avance toute discussion et toutes propositions - dont celles de la CCPG qui accepterait de financer des lignes et des parties de ligne via l'AOTU – trahira la promesse faite en juillet 2013 d'une concertation reconnue indispensable par les responsables des transports.
- 6) Supprimer quatre arrêts du 6020 revient à anéantir les efforts des municipalités, de la CCPG des associations et des usagers eux-mêmes en les incitant à reprendre leur voiture, en favorisant les conduites individuelles.

Pour toutes ces raisons, à l'issue de la conférence de presse du jeudi 22 mai qui a réuni les élus du canton et en accord complet avec eux, le Conseil municipal de Biviers, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- demande instamment au Conseil général de l'Isère de maintenir la ligne 6020 avec son tracé actuel, avec son terminus à Grenoble gares, afin de réserver un accès direct au centre-ville et aux gares routière et ferroviaire pour les habitants de Biviers et du Grésivaudan sans allonger la durée du trajet ni en augmenter le coût.
- réitère avec insistance que les communes concernées et les associations d'usagers soient associées à la concertation préalable à toutes études de changements envisagés.

Olivier Bussier, adjoint aux transports, compose un groupe de travail sur cette thématique. La première réunion aura lieu le 5 juin prochain.

Aude De Vignemont, Robert Guyon et Claude Rebotier se sont d'ores et déjà positionnés.

#### CONTENTIEUX

1) La Cour d'appel de Lyon a rendu son jugement concernant le recours contre la révision du POS.

La requête des plaignants a été rejetée.

Nous sommes toujours dans l'attente du jugement concernant le recours contre la modification du POS.

2) Par ailleurs, lors d'une précédente séance, Monsieur le Maire a informé le Conseil municipal avoir déposé un recours gracieux sollicitant l'annulation du décret n°2014-180 du 18 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de l'Isère, et ce, en accord et concomitamment avec les communes de Montbonnot-Saint-Martin et le Syndicat Intercommunal de la Zone Verte du Grésivaudan.

Ce recours vient d'être rejeté.

Compte tenu des débats sur la réforme territoriale, et notamment celui concernant la suppression des cantons au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Monsieur le Maire ne trouve pas opportun de déposer un recours en Conseil d'Etat, il vous tiendra informé.

## FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 26 mai 2014

Fin de séance : 22 heures

01/03	Mandat 2014-2020 – Envoi des convocations des Conseils municipaux par voie dématérialisée
02/03	Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
03/03	Voirie réseaux – Aménagement du chemin de la Moidieu (tranche 1) – Marché de travaux

Fait et délibéré le 26 mai 2014 et ont signé les membres présents.

Tableau des signatures des membres présents :

René GAUTHERON	
Evelyne PARRENS	
Pierre MATTERS DORF	<i>Pouvoir à Evelyne Parrens</i>
Olivier BUSSIER	
Laurence DRUON	
Lucien VULLIERME	<i>Pouvoir à René Gautheron</i>
Bernard BEAUME	
Anny BOUVIER	
Thierry FEROTIN	
Sylvie ALLEGRE	
Olivier MARTIN	
Franck MILLEVILLE	
Sandrine DORE	
Carine MIRALLIE	
Aude DE VIGNEMONT	
Bernard FORAY	
Fabrice ROUSSET	
Nathalie DE CARVALHO	
Claude REBOTIER	